

ANNEXE II
RÈGLEMENT D'EXAMEN

Epreuves	BTS MECP		Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) ou sections d'apprentissage habilités (CFA ou sections d'apprentissage continue Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités)		Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le CCF)		Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage continue Formation professionnelle continue (établissements privés) Au titre de l'expérience professionnelle Enseignement à distance	
	Unité	Coef.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
Epreuve générale E1 Langue vivante étrangère A : LVA	U1	2	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle orale	45 min Compréhension : 30 min sans préparation ; Expression : 15 min sans préparation
Epreuve générale E2 Expertise scientifique et technologique	U2	4	Ponctuelle écrite	3 h	Ponctuelle écrite	3 h	Ponctuelle écrite	3 h
Epreuve professionnelle E3 Prestations esthétiques et développement de services de beauté et de bien-être respectueux des transitions écologiques	U3	5	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle pratique et écrite	3 h
Epreuve professionnelle E4 Projet de développement d'une entreprise, d'un pôle d'activité, d'un service	U4	5	Ponctuelle orale	40 min	CCF 1 situation d'évaluation		Ponctuelle orale	40 min
Epreuve professionnelle ESA Management d'une entité commerciale	U5A	6	Ponctuelle pratique et écrite	4 h	CCF 1 situation d'évaluation		Ponctuelle pratique et écrite	4 h
Epreuve professionnelle E5B Animation, formation, négociation dans le cadre de stratégies commerciales	U5B	6	Ponctuelle pratique et écrite	4 h	CCF 1 situation d'évaluation		Ponctuelle pratique et écrite	4 h
Epreuve professionnelle E5C Développement, fabrication, évaluation de produits cosmétiques	U5C	6	Ponctuelle pratique et écrite	4 h	CCF 1 situation d'évaluation		Ponctuelle pratique et écrite	4 h
Epreuve facultative 1 (1) Langue vivante étrangère B : LVB ⁽²⁾	UF1		Ponctuelle orale	15 min (3)	Ponctuelle orale	15 min (3)	Ponctuelle orale	15 min (3)
Epreuve facultative 2 (1) Engagement étudiant	UF2		Ponctuelle orale	20 min	Ponctuelle orale	20 min	Ponctuelle orale	20 min

(1) : Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

(2) : La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.

(3) : + 15 min de préparation.